

Séance publique du 30 octobre 2000

Délibération n° 2000-5839

commission principale : urbanisme, habitat et développement social

commune (s) : Saint Priest

objet : **Acquisition d'une parcelle appartenant aux consorts Laval**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière

Le Conseil,

Vu le rapport du 11 octobre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du développement global de la Porte des Alpes, et plus spécifiquement dans l'objectif de parvenir à la maîtrise foncière du volet paysager de la ZAC "des Perches", la Communauté urbaine se propose d'acquérir l'immeuble ci-après désigné.

Il s'agit d'une parcelle de 5 360 mètres carrés de terrain nu, cadastrée sous le numéro 10 de la section AN à Saint Priest.

Aux termes du compromis qui est présenté au Conseil, les propriétaires, les consorts Laval, céderaient leur parcelle au prix total de 375 000 F intégrant des honoraires de négociation au profit de leur notaire, maître Kaeufling, pour un montant de 20 000 F, prix accepté par les services fiscaux.

L'immeuble en cause est occupé par un exploitant agricole et les frais d'acte notarié sont évalués à 11 000 F ;

Vu ledit compromis ,

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis sus-visé.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Le montant de cette acquisition fera l'objet d'une imputation au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2000 - compte 211 800 - fonction 824 - opération 0207.

4° - Les frais d'acte notarié seront prélevés sur l'exercice 2001.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,